

LES AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE INTERNATIONALE



LES DEMANDES DE BOURSE SONT A DEPOSER AU SERVICE DES AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'UBS

POUR LE **31 AOUT 2020** POUR LES SÉJOURS D'ÉTUDES

ET POUR LE **10 JANVIER 2020** POUR LES STAGES EN ENTREPRISE

Important : les bourses de mobilité internationale ne sont pas cumulables.

Les demandeurs ne choisissent pas le type de financement, les bourses sont attribuées par le conseil des relations internationales en fonction des critères des programmes.

LA BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX

Les étudiants titulaires d'une bourse versée par le Crous conservent le bénéfice de celle-ci pendant la durée de leur séjour à l'étranger.

Les bourses suivantes sont attribuées aux étudiants de l'UBS selon les décisions du conseil des relations internationales :

LA BOURSE « AIDE À LA MOBILITE INTERNATIONALE » (AMI) DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

... est réservée aux étudiants boursiers CROUS en séjour d'études à l'étranger dans un établissement partenaire de l'UBS ou en stage à l'étranger.

Le montant de la bourse est de 400€/mois, selon arrêté ministériel, et est valable pour un séjour de 3 à 9 mois maximum (les demi-mois ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'allocation). Le nombre de bourses de mobilité internationale est attribué chaque année à l'UBS par le Ministère.

LA BOURSE DE MOBILITE DE L'UNIVERSITE BRETAGNE SUD (non cumulable avec les autres bourses)

L'UBS dispose d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir les projets de mobilité des étudiants de l'Université dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage en entreprise à l'étranger.

Le montant mensuel de cette bourse est compris entre 100 € et 400 € selon la destination, la durée du séjour (10 mois maximum) et la situation sociale de l'étudiant (Quotient familial inférieur à 35 000 €).

LES BOURSES DE LA FONDATION UBS

La fondation a inscrit dans son plan stratégique le soutien à la mobilité internationale des étudiants par l'octroi de bourses dont le financement est assuré par le mécénat.

A titre indicatif : 1 bourse de 1 500 € en 2018-19

LES BOURSES ERASMUS+ (non cumulable avec les autres bourses)

- Erasmus+ Etudes

Elle est versée par l'Union Européenne à l'université via l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation. L'Université Bretagne Sud a la possibilité de créer des statuts allocataires Erasmus+ et non-allocataires Erasmus+, et permet donc de financer 1 étudiant sur 2 : les non-boursiers CROUS par exemple.

- Erasmus+ Stages

L'Université de Bretagne-Sud a reçu l'accréditation de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation pour gérer les financements des étudiants en entreprise en Europe d'une durée de 3 à 12 mois dans le cadre du programme Erasmus+ Stages.

Le montant des bourses Erasmus+ Etudes ou Stages varie en fonction du pays d'accueil.

En gras les montants mensuels retenus par le conseil des relations internationales de l'UBS le 17/10/2019

	Pays de destination	Erasmus+ Études	Erasmus+ Stages
Groupe 1			
<i>Pays participant au programme avec un coût de vie élevé</i>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	270 € - 370 €	420 € - 520 €
Groupe 2			
<i>Pays participant au programme avec un coût de vie moyen</i>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie , Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque , Slovaquie, Slovénie, Turquie	220 € - 320 €	370 € - 470 €
Groupe 3			
<i>Pays participant au programme avec un coût de vie bas</i>	Pologne, Roumanie, République Tchèque , Slovaquie, Slovénie, Turquie	170 € - 270 €	320 € - 420 €

LES BOURSES DE LA REGION BRETAGNE : Programme « Jeunes à l'International » (non cumulable avec une autre aide publique : européenne, nationale, départementale, locale)

Niveau Licence et Master

Au titre de l'année universitaire 2019-20 la Région Bretagne a attribué à l'UBS 46 bourses pour des séjours d'études ou des stages à l'étranger.

Publics éligibles : étudiants inscrits en formation initiale, à temps complet en Licence, Master ou diplôme d'ingénieur.

Critères d'attribution de la Région Bretagne :

- ✓ Effectuer un séjour de 26 jours à 10 mois
- ✓ Quotient familial inférieur à 30 000 €

☞ La priorité sera donnée par le conseil des relations internationales de l'UBS aux séjours de + de 3 mois.

Montant de la bourse :

- ✓ 200 € par mois dans la limite de 10 mois
- ✓ bonus de 150 € par mois pour les étudiants boursiers sur critères sociaux
- ✓ bonus de 150 € par mois pour les étudiants en situation de handicap

La bourse « Jeunes à l'International » est versée directement par la Région Bretagne sur le compte de l'étudiant en une seule fois sur validation de l'établissement d'origine. Elle ne sera définitivement acquise qu'après transmission par le bénéficiaire, sur l'Extranet de la Région Bretagne, du bilan d'expérience et de l'attestation d'exécution de la mobilité.

Niveau DUT

Ce programme dépend également du Conseil Régional de Bretagne et concerne les étudiants des filières Bac Pro, BTS et DUT, il permet d'obtenir un financement pour un stage en entreprise à l'étranger.

Les renseignements sont disponibles auprès des responsables des stages des IUT.

Les bourses suivantes sont à solliciter directement par les étudiants :

Ces informations sont données à titre indicatif seulement et n'engagent pas l'Université Bretagne Sud.

LES BOURSES DES COLLECTIVITES LOCALES

Attention selon les collectivités elles sont non cumulables avec les autres bourses.

Chaque collectivité locale a sa propre politique en matière d'aide à la mobilité étudiante. Vous devez donc vous adresser directement auprès des collectivités locales qui vous concernent.

- **Conseil Régional** (si différent de la Région Bretagne)
- **Conseil Départemental** (département) : <http://www.conseil-general.com/>

Pour le Morbihan il s'agit du programme **CampusTrotter56** : bourse de mobilité à titre individuel attribuée en fonction des ressources et de la résidence fiscale des parents dans le Morbihan.

Conseil Départemental du Morbihan
Direction générale de l'éducation et de la culture
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse - Service sport et jeunesse
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 83 64 - Courriel : jeunesse@morbihan.fr

Demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département
<https://subventions.morbihan.fr>

- **Mairie** : pour plus d'information contactez votre mairie de résidence principale.

ISblue (Ecole universitaire de recherche ISblue, Interdisciplinary graduate school for the blue planet)

Le soutien à la **mobilité internationale sortante** d'ISblue concerne tout étudiant inscrit en formation de Master ou d'école d'ingénieur d'un partenaire d'ISblue : UBO, **UBS**, IMT-Atlantique, ENSTA Bretagne, ENIB, Ecole Navale.

La bourse est accordée sous conditions :

- projet de mobilité hors de France pour un **stage obligatoire** dans le cadre de la formation, sujet de stage en **lien avec les thèmes de recherche ISblue** : ocean and climate regulation, ocean-Earth interactions, sustainable coastal systems, living ocean and ecosystem services, and long-term observing systems for ocean knowledge
- **non cumulable avec d'autres bourses** (Union Européenne, Aides Régionales, ou délivrée par l'établissement où l'étudiant est inscrit) pour la même mobilité.

Pour candidater : <https://www.labexmer.eu/fr/formation/bourses-mobilite/mobilite-sortante-etudiants%202019-2020>

LES BOURSES DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Le Bureau Europe de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) lance un appel à candidatures afin de soutenir les mobilités de stages professionnels ou académiques des étudiants en Master inscrits dans un établissement membre de l'AUF en Europe de l'Ouest. Ce stage doit se dérouler dans un pays hors Union européenne, en priorité de l'Afrique subsaharienne ou du pourtour méditerranéen. L'organisme d'accueil peut être une ONG, une entreprise, une administration publique, une université ou un centre de recherche.

Pour plus d'information : <https://www.auf.org/bureau/bureau-europe-de-l-ouest/actualites-regionales/lancement-de-lappel-soutien-mobilite-de-stages-mas/>

LES BOURSES D'EXCELLENCE LAVOISIER

Ces bourses dépendent du Ministère des Affaires Etrangères.

Elles sont destinées à des étudiants français de troisième cycle et permettent d'effectuer des séjours de post-formation de spécialisation ou de recherche dans n'importe quel pays, sur la base d'un projet précis et de l'invitation de la part d'une université ou d'un organisme étranger.

Pour plus d'information : <http://jeunes.gouv.fr/interministeriel/mobilite-internationale/etudes-formations/article/bourses-enseignement-superieur>

Ou <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

BOURSES PROPOSÉES PAR CERTAINS PAYS

<http://campusbourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog>

BOURSES D'EXCELLENCE FULBRIGHT

La Commission Franco-Américaine (CFA) contribue à développer les liens d'amitié et de coopération entre la France et les États-Unis par l'intermédiaire d'échanges éducatifs. Elle offre des bourses à des étudiants, à des jeunes professionnels et à des chercheurs français et américains.

Pour en savoir plus : <http://www.fulbright-france.org/>

BOURSE POUR STAGE PRATIQUE EN ALLEMAGNE

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

L'OFAJ subventionne des stages pratiques qui doivent faire partie intégrante des études et être reconnus au retour.

Ceux-ci doivent s'inscrire, en règle générale, dans le cadre d'un jumelage universitaire et s'adressent aux étudiants de 18 à 30 ans de toutes disciplines, inscrits en licence (maximum Bac+3). Cette bourse est accordée uniquement aux jeunes avec moins d'opportunités.

Les demandes doivent être centralisées par le SAI.

L'OFAJ verse une bourse mensuelle de 300 € au stagiaire dans la limite de 3 mois et prend en charge les frais de voyage sur une base forfaitaire.

L'OFAJ n'a pas vocation à rechercher des stages ou à transmettre des offres de ce type.

Pour plus d'information : <http://www.ofaj.org/>

PROGRAMMES DU DAAD

L'Office Allemand d'Echanges Universitaires propose différents financements pour effectuer des séjours d'études et de recherche en Allemagne :

Bourses de longue durée, (toutes disciplines - 3^{ème} cycle)

Bourses de longue durée pour artistes

Bourses de recherche de courte durée

Programme pour jeunes juristes

Programme d'études en Allemagne

Formation de futurs enseignants bilingues

Formation d'experts franco-allemands

Missions de recherche

Bourses pour un cours de langue en Allemagne

Pour plus d'information : <http://paris.daad.de/daad.html>

LES BOURSES DU ROTARY

Le but des Bourses de la Fondation Rotary est de promouvoir l'entente internationale et les relations amicales entre les peuples de pays et zones géographiques différents. Les boursiers sont des étudiants de premier, deuxième ou troisième cycle.

Le Rotary propose plusieurs dispositifs de bourses dont les programmes bourses européennes et bourses professionnelles.

Pour en savoir plus : <https://www.rotary.org/fr/our-programs/scholarships>

Ces bourses ne sont pas d'un niveau très élevé. Il faudra donc prévoir un budget pour votre voyage et votre séjour hors de France. Les frais de séjour sont plus ou moins élevés selon le pays d'accueil et les facilités qui vous seront proposées.

Il est important d'établir son budget avant de se porter candidat à une mobilité internationale afin de s'assurer de la faisabilité de son projet.

Budget prévisionnel type

Dépenses		Recettes	
Voyage		Bourse sur critères sociaux (CROUS)	
Transport sur place		Fonds personnels	
Logement		Prêt bancaire	
Frais d'assurance : - santé - rapatriement - vaccins		Bourse d'une collectivité locale (mairie, département, région)	
Frais de visa		Bourse d'un autre organisme	
		Gratification de stage	
Total		Total	

